



Se déplacer en Côtière

Le guide pratique
de la mobilité



2019

(sommaire)

03 Les chiffres clés

12 Se déplacer en voiture, autrement

05 Les solutions de mobilité sur le territoire

14 Se déplacer au travail

06 Se déplacer en transport en commun

15 La 3CM montre l'exemple

10 Se déplacer à vélo

3 questions à...

À qui est destiné ce guide mobilité ?

Ce guide pratique a pour vocation de renseigner les habitants et salariés du territoire sur les solutions de mobilité existantes en Côteière. Il s'adresse aussi bien aux personnes non motorisées qu'aux conducteurs désirant être moins dépendants de leur véhicule au quotidien. Nous espérons que ce guide vous donnera l'envie de tester et de combiner des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. Selon vos besoins et envies, les possibilités ne manquent pas pour se déplacer autrement !



PHILIPPE
GUILLOT-VIGNOT
Président 3CM

Se passer de la voiture en Côteière, c'est possible ?

Notre objectif n'est pas de condamner l'utilisation de la voiture, qui reste pour beaucoup, indispensable pour accéder aux services de proximité. Mais au contraire, de proposer un bouquet de solutions permettant notamment pour les déplacements de courtes distances, d'avoir recours à des alternatives. Aujourd'hui 56 % des déplacements domicile-travail effectués en interne sur le territoire se font en voiture. Ces trajets, d'une distance moyenne de 5 km peuvent également se faire à vélo et en 15 minutes seulement. Se rendre à pied ou à vélo au travail, permet de pratiquer une activité physique dans la journée, de privilégier les transports en commun et de réduire son impact carbone. Se passer de la voiture, oui c'est possible !

Quelles sont les actions menées par la 3CM pour une mobilité plus durable sur le territoire ?

La Communauté de Communes de la Côteière à Montluel (3CM) a engagé une politique volontariste en faveur d'une mobilité plus durable sur le territoire. Les enjeux sont multiples : assurer une meilleure qualité de l'air, l'accès des services de proximité pour tous, le développement des entreprises ainsi que l'insertion sociale et professionnelle de la population.

Ce volontarisme s'illustre par le développement de nouvelles solutions de mobilité, avec un service de transport à la demande d'ici 2020, des aménagements réalisés à proximité des pôles d'échanges multimodaux que sont les gares et entrées d'autoroute (stations vélos et parking de covoiturage La Côte), la mise en place d'une aide à l'achat de vélo à assistance électrique, ainsi que la réalisation d'un schéma des itinéraires modes doux.

Nous souhaitons dans le même temps, accompagner nos entreprises dans la gestion des déplacements de leurs salariés.

Les chiffres clés

25 000



HABITANTS



9 COMMUNES

11 000



EMPLOIS

2



SORTIES SUR L'A42
N°5.1 Montluel/La Boisse, N°6 Balan/Dagneux

20 min.



de la PLATE-FORME
MULTIMODALE Saint-Exupéry
(Gare TGV, Aéroport)

2



GARES TER
Montluel, La Valbonne

488 P

PLACES DE PARKING GRATUITES
à proximité des gares
de Montluel et de la Valbonne

15



ARRÊTS DESSERVIS
sur le territoire par les lignes *car*.
ain.fr

3

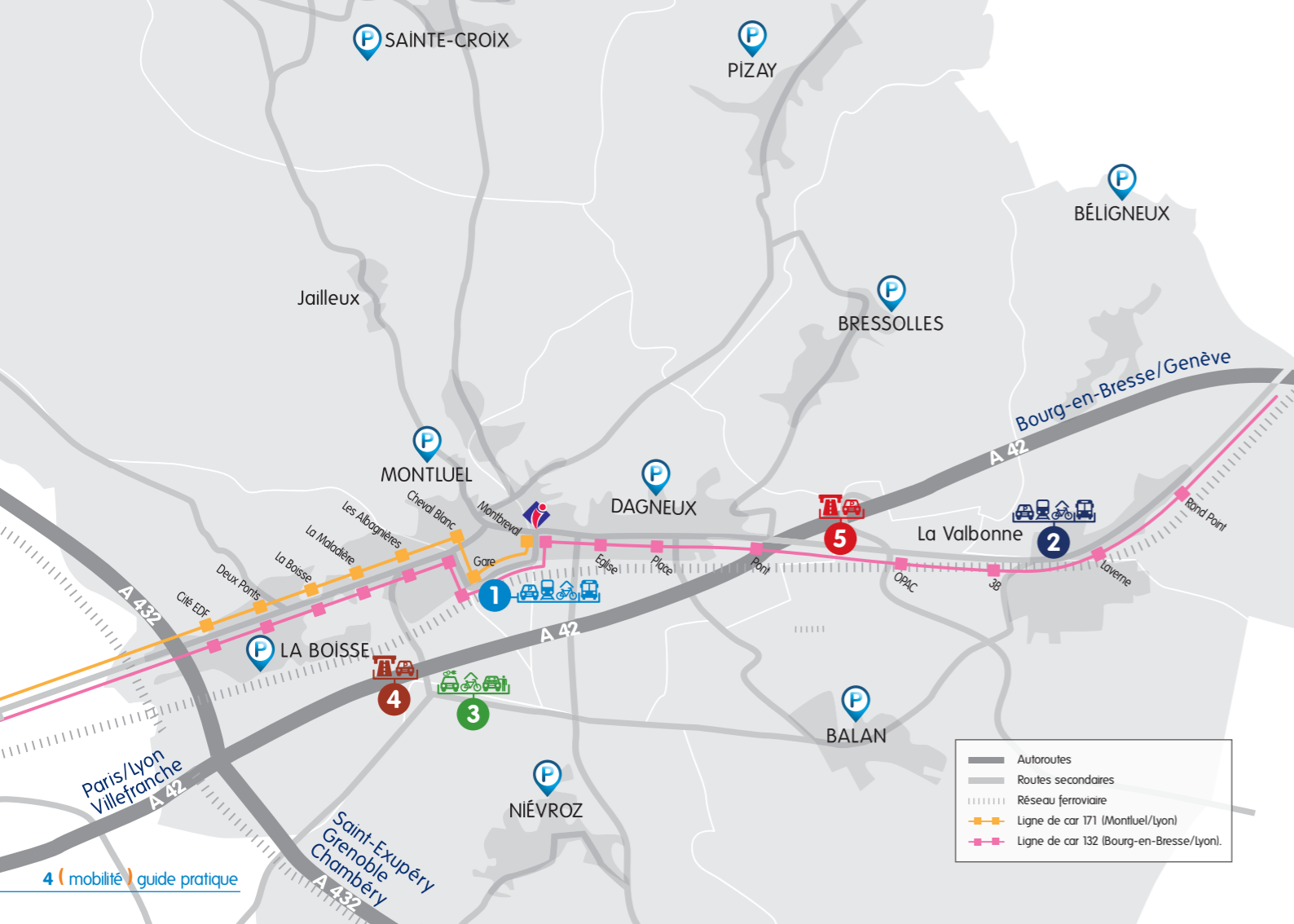


ABRIS-VÉLO 3CM
(gares de Montluel,
La Valbonne, parking
covoiturage La Côte)

92 %



des MÉNAGES DE LA 3CM
possèdent au moins
1 voiture



Les solutions de mobilité sur le territoire

(à savoir)

Pour toute demande d'information sur les transports, adressez-vous à l'Office de Tourisme de la Côtière à Montluel, relais mobilité du Département de l'Ain.



28 Place Carnot
01120 MONTLUEL
Tél. 09 75 28 27 72
tourisme@3cm.fr

- 1 GARE DE MONTLUEL**
 - Parking de la gare > 158 places
 - Parking CAP&CO > 170 places
 - Offre TER > Ligne 35 Chambéry-Lyon
 - Station "CAP&CO" Consigne collective SNCF
 - Ligne de cars 171 et 132
- 2 GARE DE LA VALBONNE**
 - Parking > 160 places
 - Offre TER > Ligne 35 Chambéry-Lyon
 - Station LA VALBONNE Consignes individuelles SNCF
 - Ligne de car 132
- 3 PARKING DE COVOITURAGE "LA CÔTE"**
 - Parking > 75 places
 - Station LA CÔTE
 - Borne de recharge pour véhicules électriques
- 4 SORTIE N°5.1 - LA BOISSE/MONTLUEL (AUTOROUTE A42)**
 - Parking > 13 places
- 5 SORTIE N°6 - BALAN (AUTOROUTE A42)**
 - Parking > 23 places

STATIONNEMENTS SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES DE LA CÔTIÈRE

- BALAN : > 200 places / > 5 places
- BÉLIGNEUX : > 80 places
- BRESSOLLES : > 100 places
- DAGNEUX : > 224 places / > 18 places
- LA BOISSE : > 499 places / > 6 places
- MONTLUEL : > 625 places / > 9 places
- NIEVROZ : > 208 places / > 24 places
- PIZAY : > 78 places
- SAINTE-CROIX : > 14 places

Se déplacer en transport en commun

Privilégier les transports en commun à la voiture individuelle, c'est émettre moins de substances polluantes dans l'air, éviter les embouteillages et les problématiques de stationnement urbain.

LE TRAIN | Les 2 gares de Montluel et de La Valbonne à Bèlignieux sont des pôles d'échanges multimodaux, où il est possible de combiner plusieurs modes de déplacement : train, car, vélo, trottinette et marche à pied. De plus, les gares de Montluel et de La Valbonne proposent respectivement 328 et 160 places de stationnement gratuit.

- › L'offre TER permet de connecter Lyon à Montluel en 20 minutes, et Meximieux à La Valbonne en 5 minutes seulement !
- › 36 TER proposés en semaine depuis la gare de Montluel (18 en direction de Lyon et 18 en direction d'Ambérieu).
- › 35 TER proposés en semaine depuis la gare de La Valbonne (17 en direction de Lyon et 18 en direction d'Ambérieu).

Horaires de la ligne

Ré trouvez les horaires de la ligne sur le site internet de la SNCF : www.ter.sncf.com

Abonnement TER illico mensuel (+26 ans)

Voyagez en illimité sur le parcours TER de votre choix et bénéficiez de billets avantages sur tous vos autres trajets TER en Auvergne-Rhône-Alpes.
MEXIMIEUX/LA VALBONNE 26,90 € /mois
LYON/MONTLUEL 58,00 € /mois

Carte TER illico liberté jeune (-26 ans)

Pour 15 € par an, bénéficiez de 50 % sur tous les voyages TER proposés en Région Auvergne-Rhône-Alpes.
MONTLUEL/LYON 2,70 € /trajet

D'autres abonnements et cartes de réduction (TER illico annuel, TER illico mensuel jeune, abonnement scolaire) sont à découvrir sur le site internet de la SNCF.

(à savoir)

Vous êtes salarié ?
Bénéficiez d'une prise en charge de votre employeur à hauteur de 50 % du prix des titres d'abonnements souscrits pour l'intégralité du trajet entre votre résidence habituelle et votre lieu de travail accompli en transport public, et même si plusieurs abonnements sont nécessaires à la réalisation de ce trajet (train + bus par exemple).

LES CARS DE L'AIN | Le réseau car.ain.fr propose une desserte de plus de la moitié des 393 communes du département de l'Ain. A ce jour, ce sont 36 lignes d'autocars qui assurent quotidiennement la desserte des centres-bourgs et les relient aux plus grandes villes de l'Ain et des départements voisins (Bourg-en-Bresse, Villefranche-sur-Saône, Lyon, Mâcon).

Desserte autocar, les lignes départementales

LIGNE 132 • Bourg-en-Bresse/Lyon : desserte des communes de La Boisse, Montluel, Dagneux et La Valbonne.

LIGNE 171 • Montluel/Lyon : desserte des communes de La Boisse et Montluel.

- › 64 allers/retours par jour en semaine, proposés entre Lyon et Montluel.
- › 16 allers/retours par jour en semaine, proposés à Dagneux et La Valbonne en direction de Lyon ou Bourg-en-Bresse.

Pour favoriser l'intermodalité, ces deux lignes desservent les gares de Montluel et de La Valbonne.

Vous souhaitez trouver l'arrêt le plus proche de votre domicile ou lieu de travail ?
Retrouvez l'ensemble des arrêts desservis par les lignes 132 et 171, en page 4 du guide.

(à savoir)

La 3CM apporte une contribution financière permettant aux usagers de bénéficier d'un ticket à 1 € pour les trajets internes au territoire 3CM-CCMP.



Tarifications et abonnements

 Billet **INTERNE 3CM/CCMP 1,00 € /unité** **3CM/LYON 2,00 € /unité**

10 TRAJECTS 15,00 €

 Abonnements **MENSUEL 40,00 €** **ANNUEL 400,00 €**

ANNUEL (-26 ans) 300,00 €

Pour en savoir plus sur les horaires, rendez-vous sur le site internet du transporteur : www.philibert-transport.fr

TAD, LE TRANSPORT À LA DEMANDE | Un mode de transport qui s'adapte aux besoins des usagers.

Le « Transport À la Demande » appelé également « Transport Au Déclenchement » est un service de transport public qui fonctionne sur réservation d'un ou de plusieurs usagers. C'est un mode de transport qui s'adapte particulièrement bien aux territoires périurbains et ruraux, où la demande de transport est moins concentrée, ce qui rend les lignes régulières peu efficaces.



Expérimentation d'un TAD pour 2020

La 3CM souhaite expérimenter d'ici début 2020, la mise en place progressive d'un service de TAD permettant de répondre aux besoins de déplacement des habitants et salariés du territoire. Comme pour un transport en commun « classique », le service sera constitué de plusieurs lignes avec des horaires et des points d'arrêts prédéfinis.

L'expérimentation visera, dans un premier temps, à proposer aux salariés une desserte depuis la gare de Montluel vers les Zones d'Activités Économiques proches (Prés Seigneurs, Dombes Côtière Activités, Carrier, La Plaine, etc.). Cette offre de transport fonctionnera aux heures de pointe : 7h00 - 9h00 et 16h30 - 19h00.

Aux heures creuses (9h00-16h30), le TAD sera destiné aux habitants des centres-bourgs souhaitant rejoindre Montluel et Dagneux afin d'effectuer des courses, se rendre à des rendez-vous médicaux, accéder aux transports en commun (TER, lignes de car), etc.

(à savoir)

Du TAD pour se rendre au marché de Montluel !

Le Département de l'Ain propose une desserte du marché de Montluel du vendredi matin depuis les communes de Pizay, Bressolles, Niévroz et Balan. La prise en charge se fait entre 8 h 00 et 9 h 00 avec un retour prévu maximum 2 h 00 après la dépose.

Pour plus de renseignements : 04 74 22 14 20.

LES RÉSEAUX DE TRANSPORTS EN COMMUN VOISINS

Le réseau COLIBRI

Le réseau Colibri dessert le territoire de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP). Il propose 4 lignes régulières circulant du lundi au samedi avec des connexions vers les gares TER du territoire : Miribel, Beynost, Saint-Maurice de Beynost et les Échets et vers le réseau TCL (Transports en Commun Lyonnais) en direction de Rillieux-la-Pape, la zone commerciale de Beynost ou encore l'Espace Aquatique Lilö.



Plus d'informations sur le site internet du Colibri : www.cotiere-mobilite.com

Tarifcations et abonnements

1 H (Tous)
Billet
1,00 €

CARNET (10 tickets)
8,00 €

Abonnements

MENSUEL
16,00 €

MENSUEL (-26 ans,
abonnés aux réseaux TCL,
SNCF ou car.ain.fr)
10,00 €

Le réseau TCL

Vous souhaitez vous rendre en agglomération lyonnaise ? Empruntez le réseau TCL dès votre sortie du TER en gare Part-Dieu ou en stationnant votre véhicule dans l'un des 21 parcs relais (P+R) proposant 7 100 places de parking.

Les parcs relais TCL sont des parkings situés à proximité des lignes de bus, de tramway et de métro du réseau. Ils sont accessibles à tous sous condition d'avoir validé au cours de la journée un titre de transport TCL (ticket ou abonnement). Ouverts tous les jours de 4h30 à 1h00 du matin.



Billet
1 H
1,90 €

24 H
6,00 €

CARNET (10 tickets)
17,30 € (pour tous)
14,80 € (étudiants et scolaires)

Abonnements

MENSUEL Plusieurs tarifs proposés selon votre situation.
Possibilité également de bénéficier d'un abonnement combiné TER + TCL

Retrouvez toutes les informations liées aux parcs relais, horaires, tarifs et lignes de transports sur le site internet TCL : www.tcl.fr

Se déplacer à vélo

La pratique cyclable offre de nombreux bienfaits et avantages : source de bien-être, de liberté, d'économies réalisées et d'amélioration de la qualité de l'air. Alors, tous à vélo !

Stationner son vélo en toute sécurité

Retrouver la localisation de l'ensemble des abris vélos sur la carte mobilité (cf. page 4).

MONTLUEL • Gare

La SNCF met à disposition une consigne collective sécurisée et abritée proposant 48 places pour des vélos accessibles avec l'abonnement TER+Vélo et comprenant un service de réservation.

JOURNÉE 1,00 €/vélo MOIS 5,00 €/vélo
ANNÉE 35,00 €/vélo et 40,00 €/2 consignes

LA VALBONNE • Gare

Vous pouvez stationner gratuitement votre vélo dans l'une des 12 consignes individuelles vélos en libre accès. Pensez à votre cadenas !



Téléchargez la fiche d'inscription sur le site internet de la 3CM, rubrique « mobilité & transport » : www.3cm.fr
Pour plus d'informations : 09 75 28 27 72 - tourisme@3cm.fr



En plus des équipements de la SNCF, la 3CM a aménagé 3 stations vélos sécurisées, avec accès par badge et vidéoprotection.

Station CAP&CO

Située derrière la gare de Montluel, elle est réservée aux entreprises de la ZAE.

Station LA CÔTE

Situé sur le parking de covoiturage du même nom, à Niévroz.

Station LA VALBONNE

Située dans l'ancien guichet d'accueil de la gare de La Valbonne à Bèlignieux.

Pour les stations vélos de LA VALBONNE et de LA CÔTE, il est nécessaire de souscrire un abonnement annuel de 15 €.

(à savoir)

Toutes les 60 secondes, un vélo d'occasion est volé en France. Pour lutter contre le vol, le marquage antivol consiste à graver sur le cadre des vélos un numéro unique, référencé dans un fichier national accessible par les services de police et de gendarmerie. Il permet d'identifier facilement un vélo à son propriétaire.

Prime à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (V.A.E.)

Depuis juin 2019, la 3CM accorde une aide financière pour l'acquisition d'un vélo électrique. L'objectif est d'encourager les habitants de la 3CM à réduire l'utilisation systématique à la voiture pour des trajets de courtes distances.

Le montant de l'aide est de 15 % du prix d'achat du cycle, plafonnée à 300 €. L'engagement de la 3CM est valable dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle votée pour cette opération.

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

- Resider sur le territoire de la 3CM.
- Avoir plus de 18 ans.
- Acquérir un V.A.E. après la mise en place du dispositif, soit une date d'achat postérieure au 1^{er} juin 2019.
- Transmettre à la 3CM, le dossier complet de demande de subvention.

Retrouvez et téléchargez le règlement d'attribution et de versement de l'aide ainsi que le formulaire de demande de subvention, sur le site internet de la 3CM, rubrique « mobilité & transport ou contactez le 04 78 06 67 74 - developpement@territorial.fr

Un schéma des itinéraires modes doux

La 3CM a conscience que des efforts de sécurisation et d'aménagements de la voirie sont indispensables au développement de la pratique cyclable sur le territoire. Pour ce faire, et dans une démarche de concertation avec les communes, un schéma des itinéraires modes doux a été réalisé en 2018 pour identifier les liaisons cyclables à aménager afin de créer un réseau structurant à l'échelle de l'intercommunalité.

(à savoir)

Pour favoriser la pratique des modes actifs (marche à pied, vélo), la 3CM a d'ores et déjà réalisé ou prévu, dans le cadre de sa compétence, de nombreux travaux sur les voiries en Z.A.E., notamment sur l'avenue des Prés Seigneurs et rue des Chartinières.



Atelier Cycle Avenir

Favoriser la pratique du vélo par l'échange des savoir-faire autour de la mécanique vélo est la finalité de l'association Cycle Avenir, atelier d'autoréparation de vélo. Les animateurs bénévoles vous accompagnent par leurs expertises et conseils à entretenir et réparer votre cycle.

L'association dispose d'un local outillé, adapté pour recycler les vélos « délaissés » et récupérer les pièces détachées, accessoires et outils relatifs aux vélos.

200 avenue de la Gare à Montluel - 06 11 60 05 14
Horaires : lundi et mercredi de 16 h 00 à 18 h 00
et le jeudi de 10 h 00 à 12 h 00
Adhésion : 10 €/an (tarif adulte)



Se déplacer en voiture, autrement

Pour de longs trajets comme pour des déplacements au quotidien, ayez le réflexe covoiturage ! Un moyen pour lutter contre l'autosolisme, fluidifier le trafic et diminuer votre empreinte carbone.

Vous souhaitez expérimenter le covoiturage en tant que conducteur ou passager ? Inscrivez-vous sur un site de covoiturage ! Les plateformes de covoiturage permettent d'élargir votre « cercle de covoitureur » qui va bien au-delà du cercle initial : famille, amis, voisins ou encore collègues de travail.

Pour des trajets réguliers ou occasionnels de longues distances

Plusieurs sites de covoiturage comme Blablacar, IDVROOM ou Mobicoop proposent un large choix de trajets à partager entre covoitureurs. Vous pouvez publier ou rechercher un trajet après avoir créé votre profil permettant de vous identifier auprès de la communauté. Vous ou vos passagers, réservez et payez directement en ligne. La plateforme vous délivre alors, les coordonnées téléphoniques nécessaires pour vous organiser avant le trajet.

Vous n'êtes pas rassuré pour effectuer le trajet avec un inconnu ? Certaines plateformes vérifient les profils (demande d'une pièce d'identité) et notent le niveau d'expérience des covoitureurs (débutant, confirmé, expert). Vous pouvez également consulter les avis laissés par les autres membres de la communauté et ainsi choisir les covoitureurs qui vous conviennent le mieux !

Essayez le « court-covoiturage » avec Mov'ici

Faire du covoiturage pour ses déplacements « domicile-travail », c'est possible !

La Région Auvergne-Rhône-Alpes propose le site et l'application mobile de covoiturage Mov'ici, avec une mise en relation gratuite et sans frais pour trouver son covoitureur en ligne et en temps réel. En effet, Mov'ici permet de faire du covoiturage « en instantané », et chaque passager ou conducteur peut voir en temps réel les covoitureurs possibles sur son trajet et se mettre en relation avec eux.

La Communauté « La Côtère » sur Mov'ici est destinée à faciliter la mise en relation des habitants et salariés qui souhaitent effectuer des trajets à destination, en provenance ou interne au territoire de la 3CM.

Pour accéder au site internet : www.movici.auvergnerrhonealpes.fr
L'application mobile Mov'ici est disponible sur Android et Apple Store.



QUELQUES RÈGLES ESSENTIELLES POUR RÉUSSIR SON EXPÉRIENCE COVOITURAGE

- 1 Partagez vos trajets dans la convivialité et le respect d'autrui. N'hésitez pas à rencontrer le covoitureur potentiel avant d'effectuer le premier trajet ;
- 2 Communiquez entre vous sur les points de rendez-vous de départ et d'arrivée et fixez à l'avance le montant de participation aux frais ;
- 3 Respectez les horaires de départ et prévenez en avance votre covoitureur en cas de retard ou d'imprévu ;
- 4 Vous êtes conducteur ? Veillez à la propreté du véhicule et au respect du code de la route. Les frais de participation demandés doivent prendre en compte les frais d'essence, de péage et de stationnement liés au trajet sans pour autant permettre d'obtenir un bénéfice ;
- 5 Vous êtes passager ? Ne considérez pas le conducteur comme un taxi devant répondre à vos exigences. Prévoyez l'appoint pour régler le montant lorsque le trajet n'a pas été payé lors de la réservation.



Un lieu de rencontre idéal pour les covoitureurs

- Le parking de covoiturage de La Côte situé à proximité de l'échangeur autoroutier 5.1 de La Boisse, propose 75 places de stationnement dont 2 places pour personnes à mobilité réduite.
- Ce parking de covoiturage dispose d'une borne de recharge pour voiture électrique, équipée de la solution Alizé, et accessible en libre-service 24H/24 et 7J/7.

Pour recharger mon véhicule, je peux soit :

- disposer d'un badge de recharge Alizé ou d'un opérateur partenaire,
- m'abonner au service via le site internet www.alizecharge.com et recevoir un badge de recharge Alizé,
- télécharger l'application mobile Alizé et effectuer toutes les étapes grâce à mon smartphone.

Tarifications borne

CONNEXION BORNE
2,00 €

MIN. SUPPLÉMENTAIRE
0,033 €

LIMITE FACTURATION
10,00 €/jour



Se déplacer au travail

On compte sur le territoire près de 11 000 emplois pour 1 500 établissements. Chaque année, ce ne sont pas moins de 200 emplois supplémentaires qui sont créés sur le territoire de la Communauté de Communes. La 3CM souhaite à travers de nombreuses actions, faciliter l'accès des salariés jusqu'aux Zones d'Activités Économiques (Z.A.E.).

Associer nos entreprises à la stratégie mobilité du territoire

Depuis décembre 2018, la création d'un groupe de travail « mobilité » composé de référents d'entreprises du territoire, permet de les associer aux actions portées par la 3CM, et ainsi être plus proche des attentes des salariés en matière de mobilité. Des ateliers de concertation ont notamment eu lieu pour évoquer la mise en place du service de Transport À la Demande (T.A.D.) ou la préparation commune au Challenge Mobilité.

Challenge Mobilité : un défi qui permet de prendre de bonnes habitudes !

Chaque année, la 3CM et plusieurs entreprises du territoire participent au Challenge Mobilité, organisé par la région Auvergne-Rhône-Alpes. À cette occasion, les salariés d'entreprises, d'établissements publics et associatifs, sont invités à essayer le temps d'une journée et pour les trajets « domicile-travail », un mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle : marche à pied, vélo, transport en commun, covoiturage, etc.



Proposez à votre direction de relever le défi lors de la prochaine édition !

www.challengemobilite.auvergnerrhonealpes.fr



Bonnes pratiques des entreprises

Les établissements HEXCEL COMPOSITE et KEM ONE implantés respectivement sur les communes de Dagneux et Balan, mettent gratuitement à disposition de leurs salariés, une flotte de vélos à assistance électrique pour faciliter l'accès, depuis les gares de Montluel ou de La Valbonne vers leur lieu de travail. Autre exemple, l'entreprise F2A située à Dagneux, a mis en place l'Indemnité Kilométrique Vélo (I.K.V.), permettant la prise en charge des frais de déplacement des collaborateurs utilisant le vélo pour les trajets « domicile-travail ». Fixé par la loi à 0,25 €/kilomètre parcouru, le montant de l'I.K.V., exonéré de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu, ne peut excéder 200 € par an et par salarié.

La 3CM montre l'exemple

« Nous encourageons nos agents à favoriser l'usage des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle, pour se rendre au travail ou pour effectuer des déplacements professionnels, notamment grâce à la mobilité électrique. Nous avons également adopté en 2017 le télétravail, une nouvelle forme de travail qui permet plus de productivité, une diminution du stress et de la fatigue, des frais de déplacement en moins et un bilan carbone réduit. Toutes ces mesures contribuent à réduire notre impact environnemental et s'intègrent parfaitement dans le souhait de la collectivité de participer au bien-être de ses agents. »

Patricia GLORIOD, Directrice générale des services de la 3CM



Acquisition de 2 véhicules électriques en juillet 2016



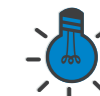
Acquisition de 5 vélos à assistance électrique depuis mai 2017



Mise en place du télétravail depuis décembre 2017



Mise en place d'une Indemnité Kilométrique Vélo (I.K.V.)



Participation au Challenge Mobilité depuis 2 éditions



Tous à vélo en Côtière !

Samedi 14 septembre

Place des Tilleuls

Dagneux

10h00 à 18h00

Spectacle

Les 12 travaux
de Bricolo et Mécano
Compagnie Ziganime

17h00

Balades
encadrées par RCM Cyclo
2 départs

10h00 et 14h00

Nombreux lots
Partez
gagner !

*Port du casque obligatoire

Village Vélos

- Atelier contrôle technique proposé par Cycle Avenir
 - Test de vélos à assistance électrique
 - Gravage antivol
 - Piste d'essai de 20 vélos insolites
- ...et plus encore !